

N° 10/2.21

[PRÉAVIS N° 42/10.20](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT :

- **DE 4'040'000.00 TTC RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU SITE DE BEAUSOBRE EN LIEN AVEC LE PRÉAVIS N° 12/3.19 (CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU NOUVEAU BÂTIMENT DE BEAUSOBRE V) ET LE PRÉAVIS N° 20/5.19 (DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE PROJET DE BEAUSOBRE IV) ET**
 - **DE CHF 800'00.00 POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES SUR LE SITE DE BEAUSOBRE, SUBVENTIONS NON DÉDUITES.**
-

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission de sept membres, chargée de l'étude de la prise en considération de l'objet cité en titre, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, les mercredi 28 octobre, 18 novembre et les lundi 14 décembre et 18 janvier. Elle était composée de Mme Martine ROCHAT et MM. Pascal de BENOIT, Marc-Olivier BUSSLINGER, Yvan CHRISTINET, Frédéric VALLOTTON (excusé lors des 3 dernières séances), André WALTHER et Michaël FÜRHOFF, président-rapporteur.

Lors de la première séance, la commission a été accueillie par une délégation Municipale composée de MM. Jean-Jacques AUBERT, Municipal, Alain JACCARD chef de Service, du dicastère *Infrastructure et gestion urbaine* et Cédric ALBERT, chef de service du dicastère *Urbanisme, constructions et mobilité*. Lors de la dernière séance de l'année 2020, le Municipal du dicastère *Urbanisme, constructions et mobilité* était présent avec l'appui de son chef de service pour discuter des réponses transmises.

La commission remercie les intervenants pour leur présentation et leur disponibilité et leurs réponses aux questions de la commission.

1 PROJET DE LA MUNICIPALITÉ

La commission a eu accès à tous les documents présentés par la Municipalité : les ambiances du projets, la présentation des matériaux des types de sol et leurs emplacements, les coupes du terrain (27 pages), la présentation du concept lumière et un dossier benchmark des lustreries.

1.1 Intentions du projet

Le projet révèle une diversité d'ambiances : un environnement boisé localisé dans le bas du parc, une place centrale ouverte, des cheminements à travers le verger ou agrémentés d'enrochement, d'arbres et de nature.

Sur la place centrale, le cèdre si emblématique de Beausobre est dressé au centre des bâtiments BI à BV. Il n'est pas le seul, car sur toute la zone du projet 54 nouveaux arbres seront plantés y compris 11 arbres fruitiers.

En s'appuyant sur l'existant, le projet a été pensé pour favoriser un entretien aisé des surfaces, moins de pavés, des talus plantés avec des éléments ne nécessitant quasiment pas d'entretiens, Financièrement, la Municipalité a voulu donner une attention particulière à la rationalité du projet et à la maîtrise du budget. Les travaux devraient être finalisés en mai 2022.

1.2 Réversibilité et polyvalence des usages

Le projet a pour vocation de permettre une flexibilité des usages combinant des espaces de circulation, des lieux de regroupement ouverts, des lieux de repos et différents recoins pour l'appropriation de chacun et des élèves en particulier. Le projet s'attache à rester globalement ouvert, et à ne pas encombrer le site d'équipements, considérant la présence des terrains de sports, d'une place de jeux, et d'équipements de fitness. Les espaces sont mutualisables, par exemple la cour de l'AREMS pourra être investie comme une petite scène extérieure.

Les positions des bancs ont été réfléchies à proximité des entrées, aux intersections des chemins, et sur les rebords de la place centrale, associés parfois à des mâts d'éclairage et à des îlots de pavés. Le dimensionnement des bancs reste à affiner et à développer en coordination avec le service *Infrastructures et gestion urbaine* en charge de leur maintenance. L'objectif est de concevoir des bancs (et leurs éclairages en sous-face) complètement démontables. Il devra être possibles de les enlever pour dégager complètement la place selon la configuration des manifestations qui se tiendront sur la place. Une signalétique piétonne sera mutualisée sur les mobiliers d'éclairage pour éviter la multiplication de mâts et supports et l'encombrement de l'espace.

Concernant le verger, il est prévu la plantation de 10 arbres fruitiers haute-tige et d'essences variées combinant pommiers, poiriers, pruniers, plaqueminer, cognassier, cerisiers. Les variétés suisses anciennes sont privilégiées. Il sera localisé à l'arrière de Beausobre IV du côté du terrain de football. Ce dernier sera restitué dans son état existant, soit un terrain rustique, aux dimensions 64x41m. Le projet intègre la réfection de l'arrosage automatique du terrain, et la restitution du filet pare-ballon du côté de l'avenue de Vertou.

1.3 Définition des sols

Un soin particulier a été mis en œuvre pour élaborer le concept des nouveaux sols. Pour conserver une surface la plus perméable possible et éviter de créer des îlots de chaleur, les types de revêtements seront multipliés :

- Enrobé clouté carrossable, particulièrement pour les secours et les livraisons ;
- Enrobé gravillonné pour les surfaces de circulations principales ;
- Gravier-gazon / dalles-gazon
- Réutilisation des blocs de pierre existants
- Réutilisation partielle des pavés existants.

De l'enrobé gravillonné, du gravier naturel et du gravier-gazon seront posés, car ils permettent une meilleure infiltration des eaux dans le sol. Ils permettent également de préserver un aspect plus naturel tout en restant adaptés pour des usages plus intensifs comme lors de festivals ou de manifestations diverses. Dans l'ensemble les matériaux sont pensés pour pouvoir être restitués à l'identique si une intervention devait être opérée (tranchée, plantation d'arbre, construction d'un socle, installation d'une structure provisoire, ou autre).

La répartition des surfaces entre l'existant et le projet est montrée dans le tableau ci-dessous pour permettre une meilleure vision de ce nouvel aménagement des sols.

Malgré l'augmentation de la surface des bâtiments de 2469m², la totalité des surfaces perméables a pu être augmentée pour quasiment conserver l'équilibre d'avant les travaux en posant, par exemple, du gravier-gazon sur les places de parc derrière BI.

Tableau 1 Comparatif des surfaces entre l'état initial et les projets de Beausobre

Emprises	Etat initial [m²]	Projet [m²]	Différence
Emprises construites	2'950	5'282	+ 2'332
Beausobre IV	2'813	3'799	+ 986
Locaux provisoires	137	0	- 137
Beausobre V	0	1'483	+1483
Surfaces imperméables	6'126	5'515	- 611
Surfaces perméables	14'289	12'568	- 1721
Gravier ensemencé	0	2'220	+ 2'220
Pelouses, Massifs, Arbustes	14'289	10'348	- 3'941
Total	23'365	23'365	

Les pavés existants sur le site seront récupérés sur 1'150m² dans une logique de développement durable et esthétique pour rester en adéquation avec le site. Sur cette surface 550 m² de pavé seront posés sur des gravillons pour perméabiliser le sol et 650 m² seront scellés pour une plus longue résistance au temps. La récupération des pavés offre la possibilité de réaliser une économie de CHF 32'000 mais engendre une plus-value de CHF 43'000 si on les remplaçait par de l'enrobé. Ces éléments font partie du caractère et du site et il n'a pas été souhaité de les supprimer complètement. Il faudra quand même s'attendre à en voir beaucoup moins.

Quant aux blocs de pierre ou enrochement existants, ils seront remplacés à divers endroits avec fonction de soutènement pour des gradins ou assises isolées. Par exemple, autour du cèdre là où la dénivellation sera importante.

La séparation des matériaux seront moins franches. Les formes et les contours des surfaces seront irrégulières pour être plus douces. Esthétiquement, tous ces revêtements offriront un aspect plus clair et plus naturel que les matériaux utilisés de nos jours. Outre les considérations esthétiques, le traitement superficiel de l'enrobés permet de réduire l'effet d'îlot de chaleur des revêtements bitumineux.

Enfin, bien que les types de sol soient définis, ils doivent encore être validés sur des planches d'essais *in situ* afin d'affiner les rendus recherchés avec le choix des couleurs et les tailles des graviers. La volonté de la Municipalité est de moderniser le site en récupérant les éléments emblématiques de Beausobre de manière harmonieuse.

1.4 Eclairages

Comme pour les sols, les éclairages sont prévus sur divers supports en fonction de leur situation et des normes en vigueur. Sur la grande place, des luminaires en forme de tube seront posés, des mains courantes en LED ou l'intégration de lumière indirecte dans le mobilier urbain est prévu. En outre, pour mettre en valeur les bâtiments (comme le théâtre), les façades seront éclairées et munies d'un signalétique claire.

Tous les luminaires sont prévus avec un système d'automatisation permettant de gérer les horaires et l'intensité de l'éclairer du site. Ces automatismes permettront aussi de définir des groupes de luminaires afin de différencier les zones du site. Ainsi, lors des différents événements prévus sur le site l'éclairage pourra être modifié afin d'augmenter ou diminuer l'intensité et/ou la durée. Le projet ne prévoit pas d'enclenchement de la lumière à l'aide de capteur, cela engendrerait un nombre d'appareil impressionnant. De plus, la sensibilité serait complexe à gérer sur un tel site. Il faudrait régler les capteurs en fonction de leur emplacement. Comment prévoir que le capteur puisse distinguer une branche portée par le vent d'une personne ? Une gestion par zone et selon certains horaires est privilégiée.

Les cheminements de mobilité douce seront éclairés en tout temps par un éclairage conformément aux normes. Le concept technique permettant la gestion des luminaires est en cours de finalisation et doit faire l'objet d'une coordination avec le service infrastructure et les utilisateurs du site.

D'après la Municipalité, l'éclairage d'un espace public influe sur le sentiment de sécurité et sur les dégradations qui peuvent y être effectuées. Cela a aussi été pensé comme une mesure pour limiter le vandalisme sur le site.

1.5 Conduites et chauffage à distance (CAD)

Pour alimenter les éclairages des lieux, des tubes devront être posés dans le sol. C'est l'occasion également d'entretenir les conduites existantes dans la zone des aménagements extérieurs, dont des conduites de gaz moyenne pression. Dans le budget, on part de l'hypothèse que tous les revêtements des conduites devront être remplacés. Contrairement à celles en fonte, les conduites de gaz en acier sont en meilleur état mais elles pourraient être endommagées pendant les travaux ou on constatera que leur étanchéité doit être réparée une fois la fouille ouverte. Cette manière de faire est plus judicieuse pour éviter de devoir revenir creuser dans le sol à court ou moyen terme.

Actuellement, le CAD de Beausobre est un réseau domestique alimenté par une chaufferie située sur le site même. Un projet de chauffage à distance Hôpital-Beausobre (CAD-EST) est en cours.

Une synergie avec la nouvelle école de Chanel, l'EMS, ou la chapelle funéraire a été étudié, toutefois, la puissance de l'actuelle chaufferie de Beausobre ne le permettrait pas. En revanche, l'alimentation de la zone "Collège Chanel – centre funéraire" sera possible dans le cadre du développement du futur projet CAD-EST. Depuis l'axe d'alimentation "Hôpital - Beausobre" une antenne de réseau pourrait partir au travers du quartier de Pré-Maudry en direction du collège de Chanel. Ces conduites offriront également l'opportunité d'alimenter des bâtiments d'habitations sur le tracé et renforceront la rentabilité du projet. Il n'y a pas à proprement parler des travaux anticipés pour le futur CAD-EST. Cependant, les conduites remplacées seront conçues et dimensionnées pour être connectées le moment venu au futur CAD. A terme, les bâtiments de Beausobre pourront être alimentés en énergie majoritairement renouvelable.

2 DISCUSSIONS ET DÉSACCORDS EXPRIMÉS

2.1 Déclivité du terrain

Bien que la commission a eu à disposition des coupes et les images des futurs aménagements, il a été difficile de se représenter les changements de niveau du terrain. Le niveau du sol à l'entrée du théâtre et des foyer ne changeront pas, tout comme le terrain autour du cèdre. Au vu de ces informations, les accès à BV ou aux salles de gymnastiques et à la salle du judo de BIII sont complexes à se représenter, même en allant sur place. Il est dommage que les lieux de fortes déclivités ne soient pas mieux représentés, sur les coupes ou sur les images de synthèses d'ensemble. Comme par l'exemple, les abords du cèdre. Cela donnerait une meilleures clartés sur les travaux effectués et le rendu final. Il faut préciser que les images dans le préavis en page 5 ne sont pas représentatives des aménagements extérieurs, car elles ont été réalisées par les architectes pour les bâtiments uniquement.

Sous le cèdre, le sol sera légèrement aplani et remblayé du côté de la grande place pour compenser le niveau du sol. Les dispositions à prendre pour ce remblayage ont été concertées avec un dendrologue, recourant à un mélange terre-pierre et des copeaux de façon à épargner le système racinaire du cèdre et amoindrir l'effet d'un tassement du sol sous la couronne de l'arbre. L'arboriste sera sollicité pour expertise au démarrage de ces travaux. Des mesures spéciales seront prises comme la mise en place d'un arrosage goutte à goutte, d'une préservation de la topographie autour ou à un mélange terre-pierre pour les remblayages. Malheureusement, le rapport de l'expert relève de nombreux signe de fin de vie de cet arbre. Cela signifie qu'il pourrait encore vivre 10-15 ans de plus. Il est prévu de planter des arbres autour pour anticiper une future transition.

2.2 **Accès et cheminement**

Du côté de l'avenue des Pâquis, un cheminement plus vert et mieux intégré au parc de Beausobre aurait pu être étudié pour transiter à pied de l'Avenue Jules-Muret jusqu'au centre-ville de manière plus agréable. Actuellement, le trottoir longeant cette avenue est peu avenant. Comme à d'autre endroit de la ville, il est plus agréable de séparer les trottoirs avec des espaces verts. On peut le constater à l'avenue des Pâquis, après l'autoroute en direction du centre-ville ou de chaque côté de l'avenue Ignace Paderewski au niveau du Parc des Sports. De plus, l'aplatissement du terrain aurait pu permettre de mieux positionner le panneau d'information juste avant le passage de l'autoroute. Malheureusement, le projet ne prévoit pas à ce stade du réaménagement des limites du parc ni de modifications des trottoirs. D'après la Municipalité, les clôtures pourront être supprimées à moindre coût, si le besoin était identifié.

L'escalier entre le théâtre et les foyers ne laisse pas l'accès aux personnes à mobilité réduite ou avec des poussettes. Toutefois, le projet intègre un ascenseur public à côté de l'escalier suffisamment dimensionné pour les personnes à mobilité réduite. De plus, le cheminement actuel d'accès au COV est maintenu. L'escalier est un accès supplémentaire permettant un accès plus rapide au niveau supérieur depuis la place.

2.3 **Etudes et travaux supplémentaires pour les couverts**

Une partie de la commission déplore la disparition des couverts si caractéristique de Beausobre dans le projet de la Municipalité. Indispensables pour des manifestations tels que Morges-sous-rire, ces toits protégeaient à la fois de la pluie et du soleil. Les marquises prévues pour les bâtiments sont insuffisantes pour ériger des stands dessous. Actuellement, il reste un montant déjà voté de CHF 148'500.- pour les futures études. Cela dérange la commission que des travaux supplémentaires soient déjà envisagés. Elle aurait aimé pouvoir s'assurer qu'il n'y aura pas de conflit avec le présent préavis. On pense notamment à l'emplacement des arbres, du mobilier ou à l'implantation des luminaires. La commission soulève que, l'installation de futurs couverts risque de faire doublon avec les installations d'éclairages déjà prévues sur le site (en effet il est difficile d'envisager des couverts fixes sans illumination), ce qui risque de générer des coûts supplémentaires.

Comme indiqué dans son préavis, la Municipalité n'a pas souhaité définir de nouveaux couverts. La difficulté de trouver un projet convaincant laisse penser qu'il est plus sage d'attendre la fin des travaux pour envisager une telle infrastructure. De plus, des installations provisoires pourraient être plus adéquates pour les manifestations en extérieures et donner un aspect plus festif selon les occasions.

Il est à relever que pour la réfection des bâtiments, des nouvelles marquises sont créés pour le théâtre et l'AREMS. Les marquises de BIV représentent 425 m² (950 m² pour les couverts) et celles de BV 72 m² (avec environ 5m de large). Ce sont des surfaces abritées à disposition des utilisateurs du site et permettant notamment de proposer une terrasse couverte au restaurant, des couverts pour les élèves, l'attente des spectateurs etc.

Tous ces changements apporteront une nouvelle vision du site. Chaque espace est pensé pour répondre aux besoins de chaque bâtiment : terrasses, espaces logistiques, places et placettes en parvis d'entrée des différents bâtiments. Pour cette raison, la Municipalité estime qu'il est difficile de s'imaginer comment les utilisateurs prendront possession des lieux et ces nouvelles habitudes pourraient faciliter des futurs concepts et les décisions qui en découlent.

La commission oscille entre définir ce choix comme courageux, facile, comme un manque de planification ou de vision, ou encore comme une promesse en l'air. Elle s' imagine que ce nouveau préavis pourrait ne jamais figurer sur un ordre du jour du Conseil communal. Une partie de la commission regrette de se voir retirer ces couverts si utile pour s'y abriter et les manifestations du site. Comme le cèdre, ils semblent avoir toujours existés.

2.4 Théâtre

Vu de la tendance vers la réduction du nombre de place de parc, la commission s'est inquiétée d'une diminution des spectateurs à Beausobre à l'avenir : une partie des spectateurs qui ne trouveraient pas de place de parc ne viendraient plus !

Aux dernières nouvelles, les études de fréquentation du théâtre, avant mars 2020, semblent montrer une augmentation. Ce dernier et les foyers sont fréquemment occupés à 100% de leur capacité.

Les décisions qui découlent de l'exploitation des lieux sont coordonnées avec leurs responsables du théâtre avec lesquels le service urbanisme est régulièrement en contact. Concernant, les mesures en faveur de la mobilité douce, certaines nécessitent un peu plus de temps et de la concertation et ne pourront pas être mises en place à court terme.

3 MOBILITÉ, ACCÈS ET PARKING

Bien que ce sujet ne soit pas tout à fait au cœur du préavis, il a suffisamment été abordé par la commission pour qu'il figure dans le présent rapport.

Toutes les places de parcs supprimées par les travaux sont remplacées. La mise à l'enquête indique 51 places supprimées et 51 places remplacées. Ce sont les places de parc provisoires (officieuses) dans les cours d'école qui ne seront plus possibles. Beausobre est un site stratégique pour les utilisateurs de la voiture. Proche de l'entrée et la sortie d'autoroute Morges-Est, le spectateur est presque incité à se déplacer en véhicule motorisé. Les trois-quarts des abonnés occupent une voiture, seul. A terme, l'objectif de la Municipalité est de réduire l'utilisation de la voiture pour se rendre sur le site de Beausobre.

Parmi les mesures proposées dans le rapport technique du plan de mobilité, certaines peuvent être mises en place dès la réouverture du théâtre comme l'intégration d'un billet transport dans les tickets de spectacle. La solution de navette supplémentaire lors des manifestations n'a pas été retenue, car la desserte en bus est déjà satisfaisante entre Beausobre et le reste de la ville et le coût d'une navette est prohibitif. Pour combler un manque de place, la Municipalité souhaite notamment mutualiser les places de parc au P+R à la gare, en sachant que la gare se situe à 15 minutes à pied. Des discussions devront encore être menées avec le propriétaire mais cela semble être une solution qui profiterait à toutes les parties, si elle se concrétise.

Le projet ne prévoit pas de création d'abri ou box vélo en plus des arceaux prévus à l'entrée côté EMS de BIV, malgré la suppression des installations préexistantes. Un ou plusieurs couverts à vélo pourraient toutefois être envisagés par la suite, à évaluer selon les besoins réellement constatés. Il est difficile de soutenir ce choix, lorsque l'on sait qu'une zone de 200 m² existait près des terrains de basket et de handball pour mettre à l'abri les deux roues. D'autant plus, si l'objectif à long terme est de diminuer les voitures. Une partie de la commission est dubitative, voir même déçue. On a l'impression de faire deux pas en avant, un arrière. Si de telles installations ne sont pas exclues, cela engendrera encore d'autres frais et préavis.

A la législature passée, une étude préliminaire pour le site de Beausobre par le bureau Richter et Dahl Rocha (2014), prévoyait plusieurs étapes dont un concours pour l'agrandissement du parking souterrain. Dans le préavis N°42/10.2015 approuvé en mai 2016 par le Conseil communal, ce parking était prévu à l'horizon 2028. Celui-ci doit être réévalué compte tenu de l'évolution en offre de stationnement public à la gare. Les études liées à la mobilité et au postulat Xavier Durussel et consorts "Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre" (octobre 2015) sont à bout touchant. Elles permettront également de répondre à la question du besoin d'organiser ce concours dans le futur.

La commission comprend l'enjeu de limiter la voiture, mais estime que factuellement on est peut-être en train de tuer le succès de Beausobre. Elle constate qu'il faudra observer et rester vigilant sur les flux des véhicules à l'usage. Il faut également être réaliste, les villages aux alentours n'ont pas l'avantage de se rendre au théâtre en bus. Pour rentrer à Lussy un jeudi soir en bus (N°703), il faut impérativement prendre celui de 23h05 pour 40 minutes de trajet. L'alternative c'est 8 minutes en voiture, 22 en vélo, ou 67 à pied.

4 ASPECT FINANCIER

Une petite erreur a été trouvée dans le préavis concernant les coûts des aménagements extérieurs, les chiffres ne comprennent pas la TVA. Le coût des aménagements extérieurs correspond aux CFC 42 à 48 soit 3'390'000.- CHF TTC. Le coût par m² est donc de 200 CHF/m² TTC ce qui est légèrement en dessous des 205 CHF/m² TTC (190 CHF/m² HT) indiqué dans le préavis.

Dans les derniers préavis, les montants ci-dessous ont été retrouvés pour les aménagements extérieurs des bâtiments :

- Préavis N° 20/5.19 de Beausobre IV : CFC 4 - CHF 300'000.-
- Préavis N° 12/3.19 de Beausobre V : CFC 4 - CHF 64'000.-

D'après la Municipalité, ces montants ne sont pas de doublons. Ces budgets pour BIV et BV sont prévus pour les travaux d'aménagement extérieurs concernant les abords directs impactés par les travaux des bâtiments à – 40 cm de la surface finie projetée.

Le montant de BIV est plus important, car il y a de plus grands mouvements de terre et des aménagements provisoires sont prévus pour l'ouverture du théâtre pour les entrées et sorties du public.

La commission, sur la base des chiffres fournis par la Municipalité, n'a pas trouvé des économies à réaliser sans diminuer significativement le rendu final du projet.

4.1 Etudes des coûts supplémentaires

La signalétique piétonne ne fait pas partie du présent préavis. L'ensemble de la signalétique de la ville pour les cheminements piétonniers fera l'objet d'un autre préavis. D'après la Municipalité, d'éventuelles adaptations du concept lumineux ne représentent pas de coût supplémentaire.

L'entretien sur tout le périmètre du projet est prévu dans le CFC 47 pour 2 années (43'000.- CHF HT par année). Les surfaces à entretenir dans le futur représentent moins de m² qu'aujourd'hui (surface au sol de BV en moins) les coûts d'entretien devraient être moins élevés qu'aujourd'hui. Il sera possible de le vérifier fin 2022.

Vu ce qu'il précède, il faut se préparer à des coûts et des préavis supplémentaires pour les couverts et les modifications lors de leur installation, un abri à vélo et un futur chauffage à distance (CAD-EST).

5 CONCLUSION

Le projet pour les aménagements extérieurs a enchanté la totalité de la commission, dans un premier temps. Les aspects du site que l'on connaît devraient être conservés. Les enrochements seront redispesés et des arbres seront plantés. "Merci de conserver de la fraîcheur sur ce site de Beausobre !" s'est même exclamé un commissaire à la fin de la présentation.

Durant cette législature rarement les sols ont été traités avec autant de soin. Considérer cet élément sur lequel on use nos semelles, on crache, on laisse tomber notre masque ou on y fait passer nos vieux tuyaux devrait être fondamental dans les futurs préavis.

La commission a ensuite décelé plusieurs points négatifs : Elle déplore l'absence de couverts, la diminution des places de parc provisoires et l'augmentation des nuisances pour les riverains.

Elle dépose en outre les vœux suivants notamment dans le traitement de futurs projets:

- que la Municipalité installe un abri à vélo à l'entrée Ouest du site;
- que la Municipalité présente les prochaines étapes des projets présentés et leurs délais dans les préavis;
- que le Conseil communal, étudie les projets qui lui sont soumis dans leur ensemble, dès le début en prenant notamment en compte les autres préavis qui pourraient en découler.

En mai 2022 les travaux de Beausobre prendront fin et ce crédit permettra une métamorphose équilibrée. Bien que le projet soit imparfait, il est indispensable, suffisamment sérieux et abouti pour être réalisé. C'est finalement avec 3 avis favorables et 3 abstentions que la commission a voté en faveur des conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 4'040'000.00 TTC pour la réalisation des aménagements extérieurs du site de Beausobre
2. de dire que le montant de CHF 4'040'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 134'667.00 par an à porter sur le compte N° 342242800.5030.00 dès le budget 2022 :
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 800'000.00 TTC pour le remplacement des infrastructures souterraines ;
4. de dire que le montant de CHF 800'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 26'667.00 par an à porter sur le compte N°342242800.5030.00 dès le budget 2022.

au nom de la commission
Le président - rapporteur

M. Fürhoff

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 février 2021.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 42/10.20

DEMANDE D'UN CRÉDIT :

- **DE CHF 4'040'000.00 TTC RELATIF AUX AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU SITE DE BEAUSOBRE EN LIEN AVEC LE PRÉAVIS N° 12/3.19 (CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU NOUVEAU BÂTIMENT DE BEAUSOBRE V) ET LE PRÉAVIS N° 20/5.19 (DEMANDE DE CRÉDIT POUR LE PROJET DE BEAUSOBRE IV) ET**
- **DE CHF 800'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES SUR LE SITE DE BEAUSOBRE, SUBVENTIONS NON DÉDUITES.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 26 octobre 2020 pour examiner cet objet.

Les commissaires étaient les suivants: Mesdames Dominique KUBLER-GONVERS, Patricia DA ROCHA, Céline ELSIG et Maria Grazia VELINI; Messieurs Yves MENETREY, Patrick GERMAIN, Frédéric EGGENBERGER, Rémi PETITPIERRE, Christian HUGONNET et Mathieu BORNOZ, président-rapporteur.

Détermination

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances considère que ce préavis est indissociable des projets de Beausobre IV (préavis N° 20/5.19 d'un montant de CHF 18'900'000) et Beausobre V (préavis N° 12/3.19 d'un montant de CHF 18'500'000). La dépense est certes supérieure à ce qui avait été inscrit initialement au plan des investissements mais avec deux éléments non-connus à ce moment-là (éclairage du site et remplacements de conduites) qui expliquent le surcoût.

La Commission des finances avec 9 voix pour et 1 abstention, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances
Le Président
Mathieu Bornoz

Morges, le 13 novembre 2020